

Tentative d'assassinat à Corbeil : le parquet réclame un procès pour un proche de Dassault

Le parquet d'Evry a requis le 21 mai le renvoi aux assises d'un proche du sénateur UMP Serge Dassault, pour une tentative d'assassinat qui aurait été commise sur fond de soupçons d'achats de votes à Corbeil-Essonnes, selon l'AFP.

Isabelle Audin avec AFP

Younès Bounouara, 42 ans, est soupçonné d'avoir tiré le 19 février 2013 à Corbeil-Essonnes sur Fatah Hou qui circulait en voiture, blessant grièvement ce boxeur qui en garde des séquelles.

Entendu comme témoin assisté durant l'instruction, l'industriel Serge Dassault, ancien maire de cette commune de l'Essonne, n'a pas été mis en cause par cette enquête visant un homme qui fut un de ses relais dans les quartiers. Après ces réquisitions rendues le 21 mai, il revient désormais aux juges d'instruction de décider du renvoi aux assises.

Peu avant les faits, Younès Bounouara et Fatah Hou avaient eu une violente altercation à propos de fonds versés par Serge Dassault au premier. Selon la version de Fatah Hou rapportée par la source proche du dossier, Bounouara aurait décidé de ne pas redistribuer « *comme il devait le faire* » cet argent qui aurait été destiné à des habitants de Corbeil-Essonnes. Lors de son audition, Serge Dassault a raconté que Fatah Hou s'était effectivement plaint auprès de lui « *de ne pas avoir reçu d'argent contrairement à Younès Bounouara* », rapporte la source. Des fonds qui, a expliqué l'industriel, étaient destinés « *à financer un projet industriel en Algérie et non à acheter des voix lors des élections municipales* ». Serge Dassault, 90 ans, réfute tout système d'achat de votes, objet d'une autre enquête à Paris qui lui vaut d'être mis en examen.

Younès Bounouara, qui s'est rendu en novembre 2013 après avoir pris la fuite en Algérie, a notamment expliqué qu'il avait peur de Fatah Hou qui, selon lui, le menaçait. « *La défense a constaté qu'à la clôture du dossier, des éléments à décharge avaient été, sciemment ou non, totalement occultés. Une demande d'acte à décharge a été déposée depuis plusieurs semaines au cabinet des juges d'instruction* », a réagi l'avocat de Younès Bounouara, David-Olivier Kaminski. La défense a mis en garde contre l'éventualité d'un procès qui serait "tronqué par le manque de volonté de poser les vraies questions et toutes les questions."

« *Il serait temps que Younès Bounouara choisisse une autre défense que celle de se considérer comme la victime de mon client, qui est handicapé à vie, ne pourra plus jamais boxer et doit suivre des traitements qui le font souffrir quotidiennement* », a commenté l'avocate de Fatah Hou, **Me Marie Dosé**, qui a au contraire salué un réquisitoire « *en parfaite cohérence avec les éléments du dossier* ».